



PC.DEL/1182/05  
17 November 2005

FRENCH only



**United Kingdom  
Delegation**

To the Organisation for Security and  
Cooperation in Europe (OSCE)  
Vienna

Jaurèsgasse 12  
1030 Vienna

Telephone: 71613-3304  
Facsimile: 71613-3900

United Kingdom Presidency of the Council of the European Union

---

**Permanent Council No. 580  
17 November 2005**

**Second rapport au Conseil Permanent des trois représentants  
personnels pour la tolérance et la non discrimination**

L'Union européenne salue la venue devant le conseil permanent de Mme Anastasia CRICKLEY, de M. Gert WEISSKIRCHEN et de l'Ambassadeur ORHUN, les trois représentants personnels de la Présidence de l'OSCE pour la tolérance et la non discrimination, à l'occasion de la présentation de leur second rapport semestriel, depuis qu'ils ont pris leurs fonctions.

L'Union européenne rend hommage au dévouement et à la compétence dont ont fait preuve les trois représentants personnels dans l'exercice de leurs fonctions au cours des six derniers mois.

Depuis le mois de juin, les représentants ont continué à visiter les pays de l'OSCE, en vue d'identifier, dans un esprit à la fois rigoureux et constructif, les problèmes liés à l'intolérance et aux discriminations, à évaluer les mesures prises par les gouvernements, à entendre tous les acteurs concernés, à identifier les bonnes pratiques et à formuler des recommandations. La qualité des rapports confirme l'utilité de leurs interventions, qui complètent efficacement les activités lancées par le BIDDH dans le cadre du programme Tolérance et Non Discrimination.

La coordination entre les représentants s'est renforcée et des relations de travail régulières ont été instituées avec le BIDDH, contribuant à accroître la visibilité et la crédibilité de l'OSCE dans la lutte contre l'intolérance et les discriminations. Ces progrès se sont également traduits par un approfondissement de la coopération entre l'OSCE et les structures concernées des différentes organisations internationales et régionales, en particulier le Cerd, l'ECRI et l'EUMC, avec le souci constant d'éviter les duplications et de renforcer l'impact commun des initiatives engagées contre l'intolérance. Ces avancées ont permis la tenue à Paris au début du mois de septembre d'une importante réunion de coordination interagences. L'Union européenne tient à ce que cet effort de coordination se poursuive.

La réunion annuelle d'examen de la dimension humaine de Varsovie a confirmé le rôle éminent des représentants personnels pour la tolérance et la non discrimination, dont la forte implication personnelle a été déterminante dans le succès des journées spéciales consacrées à la tolérance.

L'Union européenne réaffirme sa détermination à combattre toutes les formes d'intolérance et à soutenir l'action engagée par l'OSCE dans ce domaine. Elle reste fermement engagée dans la mise en œuvre des décisions issues des conférences de Berlin, Paris et Bruxelles en 2004, et de la Conférence de Cordoue en 2005. Plusieurs Etats membres contribuent déjà financièrement et humainement aux diverses activités de l'OSCE dans ce domaine. Le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales, la démocratie et l'état de droit constituent des éléments essentiels des engagements souscrits dans le cadre de l'OSCE. L'Union européenne estime que l'OSCE peut utilement contribuer à promouvoir une meilleure compréhension de l'importance cruciale de soutenir ces normes, y compris en ce qui concerne la liberté d'expression, dans les efforts engagés pour combattre l'intolérance et les discriminations

L'Union européenne est convaincue de la nécessité de renforcer l'action de l'OSCE dans la lutte contre l'intolérance et les discriminations et dans la promotion du respect et de la compréhension mutuelles. Elle souhaite que l'accent soit mis en 2006 sur la mise en œuvre des importantes décisions adoptées au cours des deux dernières années. Il convient avec l'assistance du BIDDH de prendre toutes les dispositions nécessaires pour assurer la pleine mise en œuvre de nos engagements en matière de collecte des données concernant les crimes de haine et les manifestations violentes d'intolérance et de discrimination et pour assurer que ces données soient comparables. Nous invitons le BIDDH à continuer de développer sa coopération avec les différents organismes concernés tel que l'Observatoire européen des phénomènes racistes et xénophobes afin de proposer des mesures permettant d'améliorer la méthodologie de collecte des données. Sur la base des recommandations formulées par les trois représentants, elle appelle à renforcer la coopération entre les diverses structures de l'OSCE concernées, en particulier entre le BIDDH et le bureau du représentant pour la liberté des media, en vue de contrer le discours de haine. Dans ce domaine, comme dans celui de la collecte des données, de la formation des forces de l'ordre et des différents services gouvernementaux, de l'éducation aux droits de l'homme et à la tolérance, l'Union européenne souhaite la poursuite et le développement de la coopération entre les différentes organisations internationales et régionales concernées.

L'Union européenne salue les efforts engagés pour développer la coordination interne de l'ensemble des structures de l'OSCE impliquées. Il est essentiel de valoriser les atouts et les outils de l'OSCE, en mettant l'accent sur le travail de terrain et la coopération avec la société civile, dont l'active participation revêt une importance primordiale dans la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et toutes les formes d'intolérance et de discrimination.

Les conférences récentes qui ont eu lieu à Istanbul sur « La paix et la tolérance » et à Vienne sur « L'islam dans un monde pluraliste » doivent être un encouragement pour nos représentants personnels. Ces deux conférences ont mis en lumière l'importance du dialogue interreligieux pour promouvoir la compréhension entre les peuples.

Nous souhaitons aux trois représentants personnels tout le succès dans l'exercice de leurs fonctions.

La Bulgarie et la Roumanie, pays adhérents, la Turquie et la Croatie<sup>1</sup>, pays candidats, l'Albanie, la Bosnie-et-Herzégovine, l'ancienne République yougoslave de Macédoine et la Serbie-et-Monténégro, pays du processus de stabilisation et d'association et candidats potentiels, ainsi que l'Islande et le Liechtenstein, pays de l'Association Européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen, aussi que l'Ukraine et la Moldavie se rallient à cette déclaration.

---

<sup>1</sup>La Croatie continue à participer au processus de stabilisation et d'association